

Demain l'Université de Strasbourg

Strasbourg, le 8 février 2008

Monsieur Bernard DIZAMBOURG
Inspection Générale de l'Administration de
l'Education Nationale et de la Recherche
107 rue Grenelle
75357 PARIS 07 SP

Monsieur l'Inspecteur Général,

Vous avez présidé, en votre qualité de coordonnateur des missions d'audit conduites par l'Inspection Générale dans les Universités candidates à l'exercice des nouvelles responsabilités, la réunion de restitution des conclusions de l'équipe des Inspecteurs Généraux qui a conduit un tel audit sur Strasbourg et qui s'est tenue le 29 janvier dernier à l'Université Louis Pasteur.

Les observations de vos collègues les ont amenés à préconiser que les nouvelles compétences prévues par la loi LRU ne soient exercées à Strasbourg qu'à partir de janvier 2010, un an donc après la création de la nouvelle Université, ce délai étant estimé nécessaire pour permettre une mise en état de fonctionnement du futur établissement avant qu'il n'élargisse le périmètre de ses compétences.

Nous souhaitons réaffirmer par le présent courrier qu'il reste à nos yeux indispensable que l'Université de Strasbourg, dès sa création au 1^{er} janvier 2009, exerce les nouvelles responsabilités dans leur plénitude, à l'exception naturellement de leur volet immobilier, pour lequel nous n'étions de toutes façons pas candidats à cette échéance.

Les raisons qui fondent cette démarche vous ont été exposées lors de cette réunion.

Nous souhaitons les énumérer à nouveau.

En premier lieu, nous ne pouvons que rappeler que le projet Université de Strasbourg, lancé opérationnellement à la mi-2006, a été infléchi, dès la promulgation de la loi LRU, pour intégrer dans la démarche, le concept d'autonomie porté par la loi et qui nous paraît désormais indissociable des valeurs que doit revêtir l'Université que nous construisons. Le prolongement naturel de cette affirmation réside à l'évidence dans l'exercice des nouvelles responsabilités que nous ne pouvons imaginer différé, ne serait-ce que pour un an.

Politiquement en effet, les élus de nos conseils et au-delà les près de 400 personnes qui s'investissent dans l'un ou l'autre des groupes de travail mis en place pour la création de l'Université de Strasbourg, se sont pleinement appropriés cette idée de simultanéité entre la naissance du nouvel établissement, l'élargissement des compétences ainsi d'ailleurs que le début du contrat quadriennal 2009-2012.

Nous sommes convaincus que le report d'un an d'un de ces éléments désormais fondateur du projet serait source d'incompréhension et, très vraisemblablement, de démotivation de la part de ces acteurs et, plus généralement de l'ensemble de la communauté universitaire et ruinerait une bonne part de la dynamique que nous avons su lui insuffler.

Les Inspecteurs Généraux se sont dit lors de la réunion "impressionnés" par la démarche de préparation vers l'Université de Strasbourg.

Croyez bien que cette démarche intègre pleinement les nouvelles responsabilités et que les groupes techniques, notamment dans les domaines financier, ressources humaines et informatique de gestion, se structurent totalement dans leurs travaux en tenant compte du nouveau périmètre de compétence.

Nous réaffirmons que le site de Strasbourg est le seul en France à pouvoir passer aux nouvelles responsabilités avec des perspectives de réussite majeures. La fusion des actuels services centraux en un seul en 2009 va permettre un redéploiement des personnels concernés, au service des nouvelles missions et ainsi maximiser nos chances de réussite.

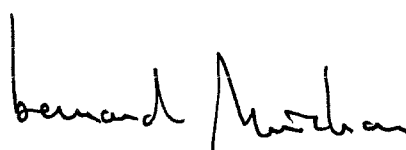
Au total, si nous comprenons la prudence qui a présidé à vos préconisations, nous demeurons persuadés que nous serons tout à fait prêts, dès le 1^{er} janvier 2009, à passer aux nouvelles responsabilités.

Nous vous prions de croire, Monsieur l'Inspecteur Général, en l'expression de nos cordiales salutations.



Alain Beretz

Président de l'Université
Louis Pasteur



Bernard Michon

Président de l'Université
Marc Bloch



Florence Benoit-Rohmer

Présidente de l'Université
Robert Schuman